

DEMANDE DE DÉROGATION SUR ESPÈCE(S) PROTÉGÉE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Cas 1 : travaux à caractère scientifique	
Référence du dossier :	2023-12-34x-01392
Dénomination du projet :	Capture, perturbation intentionnelle et transport de spécimens d'Œdicnème criard, sur l'ensemble des communes de la Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Deux-Sèvres et Vienne.
Préfet(s) compétent(s) :	Charente (16), Charente-Maritime (17), Dordogne (24), Deux-Sèvres (79) et Vienne (86)
Bénéficiaire(s) :	LPO
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	04/12/23
Date de transmission du dossier au CSRPN :	22/12/23

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme de « Projet national de suivi de l'Œdicnème criard » (Augiron & Gaget, 2020) qui a pour objectifs d'assurer le suivi de la reproduction des couples, d'évaluer le succès de reproduction par le baguage des jeunes et des adultes, d'étudier la dispersion juvénile et les échanges entre les populations.

En Nouvelle-Aquitaine, l'objectif est de poursuivre les actions menées depuis 2021, en réunissant les différents partenaires, LPO Dordogne, LPO Poitou-Charentes, GODS-79 et Charente Nature. Le programme régional porte essentiellement sur la protection des nichées d'Œdicnème criard et leur suivi au cours de la saison de reproduction.

Conclusion :
C'est pourquoi le CSRPN Nouvelle-Aquitaine accorde un avis favorable à cette demande de dérogation portant sur la perturbation intentionnelle, la capture et le transport de l'espèce protégée Œdicnème criard sur les 5 départements : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Deux-Sèvres et Vienne. Le programme se réalise sous l'égide du laboratoire du CNRS de Chizé et bénéficie d'un programme CRBPO. Toutes les garanties de formation des opérateurs sont apportées. Par ailleurs les données font l'objet de comptes-rendus détaillés.

Expert(s) délégué(s) :	Michel METAIS
Avis :	
Favorable :	X
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Conditions :	
Fait le :	20/02/24

Signature : Pour le président du CSRPN NA, l'expert-délégué

